



Demande de autorisation provisoire de séjour pour étudiant Bac+5

Par Rouffa, le 16/11/2008 à 17:26

Bonjour,

je commencerais par expliquer ma situation actuelle qui est un peu délicate.

Donc je suis en France depuis un an et quelques mois, je viens d'obtenir (le 20/09/2008) un diplôme de master professionnel ou DESS avec mention.

Vue que mon titre de séjour expirait le 9/09/2008 et que je devais passer ma soutenance de fin d'études le 17/09/2008 et que j'envisageais d'accéder plus tard à un emploi qui me permettrait d'acquérir un peu d'expérience professionnelle en vue d'un retour définitif chez moi en Tunisie, j'ai demandé une APS (autorisation provisoire de séjour, article L.311-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Le problème c'est que j'ai déposé mon dossier sans le savoir en retard il fallait le déposer avant 4 mois de l'expiration du titre et moi je l'ai fait avant 2 mois, mais ça je l'ai découvert assez récemment.

Donc, pour m'assurer de bon déroulement de la procédure j'ai pas arrêté d'appeler le service des étrangers, consulter le guichet à chaque fois on me disait que le dossier est en cours de traitement j'aurais une réponse bientôt, je passe ma soutenance sans avoir un titre de séjour valable, un mois et demie passaient je me déplace une dernière fois pour voir et on me dit que mon dossier a sûrement été refusé...mais je reçois rien par courrier

Un membre de la CIMADE me conseille de renvoyer encore mon dossier par Lettre + AR Avec ça j'ai eu une convocation chez l'adjointe du chef du bureau. Elle commence tout d'abord par me demander si j'ai une promesse d'embauche mais je lui explique que n'ayant pas de statut valable je préférerais ne pas me griller avec les RH des boîtes...je lui dit que j'ai passé des entretiens, elle me demande si j'ai de quoi le prouver je lui dit j'ai leurs messages sur mon répondeur leurs mails etc elle me dit que c'est pas suffisant...je lui explique que j'ai eu une proposition de recrutement mais vu que j'avais pas de titre valable la boîte elle est passé à un autre candidat car il m'ont qu'ils avaient besoin d'un ingénieur rapidement...

La dame voyant que j'avais de quoi me défendre et que c'était assez logique revient au problème de la date du dépôt de dossier, je lui explique que avant 4 mois je pouvais pas décider de mon avenir je voulais faire une thèse de doctorat etc

A la fin de l'entretien je lui dit que je paie actuellement les frais de ma (honnêteté) car mes

collègues étrangers étaient dans le même cas que moi et ils s'étaient inscrit dans des formations bidons pour avoir